

Image not found or type unknown



Naturalisation d'un parent d'enfant français

Par **Bonjour2015**, le **26/06/2015** à **05:01**

Bonjour

je suis un parent d'enfant français. j'ai renouvelé mon titre de séjour temporaire d'un an pour 2ème fois.

ma question est:

est ce que j'ai le droit de faire la demande pour acquérir la nationalité française, sachant que je vis légalement en France depuis 2013, et que j'ai un job stable en cdi?

merci d'avance

Par **domat**, le **26/06/2015** à **09:51**

bjr,

pour demander votre naturalisation, il faut 5 ans de résidence en france.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt